

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Liberté
Égalité
Fraternité



Délégation départementale de la Charente-Maritime
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE SURGERES

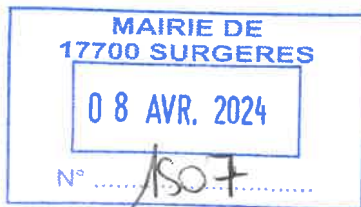
Prélèvement	00143073	Commune	SURGERES
Unité de gestion	0165 - A.C. DE SURGERES	Prélevé le	vendredi 22 mars 2024 à 10h25
Installation	UDI 000261 - R. DE SURGERES	par	M. ROBUCHON
Point de surveillance	0000000425 QUARTIER NORD	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ROBINET ÉVIER CANTINE ÉCOLE JEAN JAURES	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00143022 Référence laboratoire : 24032102585801

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,035 mg/L	2	1	
Nickel	2,3 µg/L	20		
Plomb	8,3 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00143073)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



La Rochelle, le 5 avril 2024
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT

